

PLFSS : Premier sauvetage réussi pour les aides à l'emploi en Outre-mer

ÉCRIT PAR LECOURRIERDEGUADELOUPE.COM / LA RÉDACTION

13 novembre 2025



Le gouvernement a dit renoncer le 7 novembre, sous la pression des députés, à réformer le dispositif des exonérations de cotisations patronales applicables en outre-mer, mais les élus restent vigilants. La préservation de la Loi pour le développement économique des Outre-Mer (Lodeom) est considérée comme vitale pour l'emploi dans des économies fragiles. En Guadeloupe, les entreprises créent peu de richesses, et 65,2 % de la valeur ajoutée produite est absorbée par les charges de personnel (lire notre article [ici](#)).

« *Le gouvernement ne reviendra pas sur le vote du Parlement sur la Lodeom* », a affirmé le Premier ministre à l'Assemblée nationale hier,

12 novembre. Le gouvernement envisageait initialement d'en réduire l'ampleur, une mesure qualifiée de « *coup de rabot* » par un large panel d'acteurs locaux : élus, chambres consulaires et organisations patronales. L'objectif budgétaire ? Réaliser une économie de 350 millions. Un chiffre qui pour les Ultramarins, équivalait à une menace directe sur le tissu économique.

La ministre des Comptes publics, Amélie de Montchalin (qui chuchote à l'oreille du Premier ministre sur la photo ci-dessus) a annoncé que le gouvernement renonçait « *à ce stade* » à cette réforme et a précisé qu'une réflexion sur le « *fonctionnement et le ciblage* » du dispositif serait engagée.

Si la mobilisation a porté ses fruits, c'est en raison des conséquences économiques désastreuses que les acteurs locaux anticipent en cas de suppression de la Lodeom. Les organisations patronales alertent sur une fragilisation inévitable des TPE, qui constituent l'épine dorsale des économies ultramarines.

« *Et soudain, la facture salariale s'alourdit de 500 € par mois et par salarié* » décrit un chef d'entreprise qui détaille la conséquence concrète que rencontrerait un employeur guadeloupéen avec la suppression de la Lodeom. Pour un salarié à 2 500 € brut, dont le poste bénéficie du barème renforcé d'exonérations, les charges patronales bondiraient et le poste coûterait au total de 3 500 € à 4 000 € mensuels. « *Une hausse qu'il va bien falloir absorber, probablement avec des licenciements* » s'alarme l'entrepreneur.

L'argument de la casse sociale a largement été repris par les élus qui font valoir les craintes de poussée de l'économie hors-la-loi, alors que le taux de chômage dans les Outre-mer est bien supérieur à la moyenne nationale : 16,6 % au second trimestre 2025 en Guadeloupe, contre 7,4 % dans l'Hexagone.

La suppression de la réforme doit encore être confirmée lors de l'adoption définitive du Projet de loi de finance de-là sécurité sociale. Les parlementaires ultramarins se tiennent prêts à parer à tout amendement de réintroduction en provenance du Sénat.